

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2016

---

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4034)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE405

présenté par

Mme Genevard, rapporteure et Mme Laclais, rapporteure

-----

### ARTICLE 12

Compléter l'alinéa 2, par la phrase suivante :

« Dans la mesure du possible, cette expérimentation s'effectue sur un échantillon représentatif des différents territoires de montagne. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour que cette expérimentation puisse être correctement évaluée, dans la perspective de sa généralisation, il est important de disposer d'un échantillon de territoires de montagne représentatif de la diversité des massifs français et des situations économiques et financières des régions qui y opèrent.

Il convient donc que l'État intègre ce critère de représentativité dans le choix des collectivités candidates à l'expérimentation.